

GROUP 20B ACARICIDE

GROUPE 20B ACARICIDE

KANEMITE^{®/MD} 15 SC

MITICIDE/ACARICIDE

FOR USE ON POME FRUIT, FIELD GROWN ORNAMENTALS, CANEBERRY, BUSHBERRY, DRY SHELLLED BEAN, FIELD GROWN EGGPLANT, SUMMER SQUASH, TREE NUTS AND HOPS / POUR UTILISATION SUR LES FRUITS À PÉPINS, LES PLANTES ORNEMENTALES DE PLEIN CHAMP, LES MÛRES ET LES FRAMBOISES, LES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*, LES HARICOTS SECS À ÉCOSSER, LES AUBERGINES DE PLEIN CHAMP, LES COURGES D'ÉTÉ, LES NOIX ET LE HOUBLON

COMMERCIAL-AGRICULTURAL / COMMERCIALE-AGRICOLE

Suspension / Suspension

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

READ THE LABEL BEFORE USING / LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ACTIVE INGREDIENT: / PRINCIPE ACTIF :

Acequinocyl / Acéquinocyl. 15.8% / 15,8 %
Contains 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0.009%, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0006%, and 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0014% as preservatives. / Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,009 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0014 %, à titre d'agents de conservation.

REGISTRATION NUMBER 28641 / NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28641
PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

For Product Use Information: 1-800-438-6071 / Renseignements sur le produit : 1 800 438-6071

FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident call CHEMTREC 1-800-424-9300.
POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

Net Contents: 5 Litres / Contenu Net : 5 Litres



GENERAL INFORMATION

KANEMITE® 15 SC Miticide is a miticide for the control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and Spruce spider mite (*Oligonychus ununguis*) on field ornamentals. This product also controls Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and European red mite (*Panonychus ulmi*) on pome fruit, and Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) on caneberry, bushberry, dry shelled bean, summer squash and tree nuts. KANEMITE 15 SC Miticide controls spider mites, including Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) in hops. It also controls Broad mite (*Polyphagotarsonemus latus*) on dry shelled bean and summer squash. When applied to the foliage as directed, KANEMITE 15 SC Miticide provides quick knockdown and long residual control.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that KANEMITE 15 SC Miticide contains a Group 20B acaricide. Any mite population may contain individuals naturally resistant to KANEMITE 15 SC Miticide and other Group 20B acaricides. The resistant individuals may dominate the mite population if this group of acaricides is used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay acaricide resistance:

- Where possible, rotate the use of KANEMITE 15 SC Miticide or other Group 20B acaricides with different groups that control the same pests in a field.
- Avoid application of more than the maximum number listed in the label and consecutive sprays of KANEMITE 15 SC Miticide or other acaricides in the same group in a season.
- Use tank mixtures with acaricides from a different group that is effective on the target pest when such use is permitted.
- Acaricide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance, contact UPL AgroSolutions Canada Inc. at 1-800-438-6071.

PLANT TOLERANCE

Neither the manufacturer nor the seller has determined whether or not KANEMITE 15 SC Miticide can be used safely on all varieties and cultivars. KANEMITE 15 SC Miticide has been tested on a variety of plants with no phytotoxicity observed at label rates. Since all plant species and their varieties and cultivars have not been tested for tolerance, it is recommended that a small number of plants be sprayed to make certain that no phytotoxicity occurs, prior to any large scale application to plants. The end user assumes all risks arising from application of KANEMITE 15 SC Miticide in a manner inconsistent with its labeling. Do not apply to miniature roses and impatiens.

DIRECTIONS FOR USE

When used as directed, KANEMITE 15 SC Miticide is effective for the control of listed mite species, but is not effective against rust mites. KANEMITE 15 SC Miticide shows efficacy on all mite life stages of susceptible mites. Using KANEMITE 15 SC Miticide in successive miticide applications is not recommended. Use KANEMITE 15 SC Miticide as part of a sound resistance management program that includes rotation with other miticide treatments having different modes of action.

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, ditches and wetlands), estuaries or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Airblast Application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** direct spray above plants to be treated. Turn off outward pointing nozzles at row ends and outer rows. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at the application site as measured outside of the treatment area on the upwind side.

Field Sprayer Application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) fine classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

DO NOT apply by air.

Buffer Zones:

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of Application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:			
		Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:	
		Less than 1 m	Greater than 1 m	Less than 1 m	Greater than 1 m
Field sprayer	Field floral, foliage and nursery crops, caneberry, bushberry, dry shelled bean, field grown eggplant, summer squash	2	1	10	4
	Roses (not miniature roses)	1	1	5	2
Airblast (early growth stage)	Apple, pear, tree nuts	15	5	35	30
Airblast (late growth stage)	Apple, pear, tree nuts	5	3	30	20

The buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

Supplements

This product can be tank mixed with OHM™ or WAVE™ as post emergent applications for only crops registered on both this product label and those listed on OHM or WAVE labels.

PREPARATION OF SPRAY SOLUTION

Begin with clean equipment. Add sufficient clean water to the spray tank for one-half of the mix load. Start tank agitation. Add and properly suspend the necessary amount of product before adding any other products. Agitate to ensure thorough mixing while adding the remaining required water. Maintain agitation during mixing and application. **DO NOT** allow the spray mixture to stand without agitation. If agitation is stopped for any reason, the spray solution must be thoroughly re-mixed prior to any further use. Apply with properly calibrated spray equipment.

APPLICATION

Apply KANEMITE 15 SC Miticide when treatment thresholds have been reached, as determined by local monitoring. Do not wait until large mite populations have been established.

Thorough coverage is required for optimum control. To achieve adequate coverage use proper spray pressures, nozzles and nozzle spacing. For pome fruit, apply KANEMITE 15 SC Miticide in sufficient water volume to ensure uniform and thorough coverage of foliage.

POME FRUITS (APPLES AND PEARS)

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and European red mite (*Panonychus ulmi*) apply 2.07 of KANEMITE 15 SC Miticide per hectare as a full coverage spray to the foliage. Thorough coverage is essential for effective control of Two-spotted spider mite and European red mite. Actual spray volume will vary depending on the size of trees being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels.

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>) European red mite (<i>Panonychus ulmi</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. • Pre-harvest Interval (PHI): 14 days • Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

*** The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 3000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 3000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

FIELD ORNAMENTALS

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and Spruce spider mite (*Oligonychus ununguis*) mix 0.21 - 0.46 L of KANEMITE 15 SC Miticide in 500 L of water (0.07 - 0.15 g ai/L of solution) and apply as a full coverage spray to the foliage to drip except for roses where the maximum application rate is 0.21 L in 500 L of water (0.07 g ai/L of solution) (Table 1 and 2). Thorough coverage is essential for effective control of Two-spotted spider mite and Spruce spider mite. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels. Apply the higher concentration for heavy pest infestations.

Table 1. Application Rate for Field Floral, Foliage and Nursery Crops*

(For Roses see Table 2)

Pest	Rate of product per 500 L of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>) Spruce spider mite (<i>Oligonychus ununguis</i>)	0.21 - 0.46 L (0.07 - 0.15 g ai/L of solution)

* Do not apply to impatiens.

Table 2. Application Rate for Field Roses (Except Miniature Roses)**

Pest	Rate of product per 500 L of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	0.21 L (0.07 g ai/L of solution)

** Do not apply to miniature roses.

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than UPL AgroSolutions Canada Inc. (UPL) under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, UPL has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

CROP SUBGROUP 13-07A: CANEBERRIES

(Blackberry (including Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora, and cultivars, varieties and/or hybrids of these), loganberry (*Rubus loganobaccus*), raspberry, black and red (*Rubus* spp.), wild raspberry (*Rubus muelleri*), cultivars, varieties and/or hybrids of these)

Thorough spray coverage is required for optimum control. For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) mix KANEMITE 15 SC Miticide in 468 - 1871 L of water and apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels.

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 1 day Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

CROP SUBGROUP 13-07B: BUSHBERRIES

Bushberry (Aronia berry, Blueberry, highbush; Blueberry, lowbush; Buffalo currant; Chilean guava; Cranberry, Highbush; Currant, black; Currant, red; Elderberry; European barberry; Gooseberry; Honeysuckle, edible; Huckleberry; Jostaberry; Juneberry (Saskatoon Berry); Lingonberry; Native Currant; Salal; Sea Buckthorn; Cultivars, varieties, and/or hybrids of these)

Thorough spray coverage is required for optimum control. For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) mix KANEMITE 15 SC Miticide in a maximum 1000 L of water per ha of water and apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels.

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 1 day Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

*** The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

DRY SHELLED BEAN

Thorough spray coverage is required for optimum control. For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and Broad mite (*Polyphagotarsonemus latus*) mix KANEMITE 15 SC Miticide in 468 - 1871 L of water and apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels.

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>) Broad mite (<i>Polyphagotarsonemus latus</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 14 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 7 days Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

FIELD GROWN EGGPLANT

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) apply 2.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide per hectare. Recommended water volumes are between 500 - 1800 L. Apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Thorough coverage is essential for effective control of Two-spotted spider mite. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels.

Application Rate for Field Grown Eggplant

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	2.1 L/ha (0.340 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 1 day Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.1 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

A plantback interval of 120 days is required for leafy vegetables. A plantback interval of 30 days is required for all other crops other than those listed on the KANEMITE 15 SC Miticide label.

SUMMER SQUASH

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>) Broad mite (<i>Polyphagotarsonemus latus</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 1 day Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

CROP GROUP 14-11 - TREE NUTS

Almond (*Prunus dulcis*), Beech Nut (*Fagus spp.*), Butternut (*Juglans cinerea*), Chestnut (*Castanea spp.*), Chinquapin (*Castanea pumila*), Filbert (hazelnut) (*Corylus spp.*), Hickory nut (*Carya spp.*), Pecan (*Carya illinoensis*), Walnut, black and English (Persian) (*Juglans spp.*), Bur Oak

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 14 days Restricted-Entry Interval (REI): 12 hours

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 2.07 L of product per hectare thoroughly mix it in 3000 liters of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of spray volume. Do not use less than 1000 L of water volume per ha as a dilute application.

HOPS

Pest	Rate of product per HA***	Comments
Spider mites, including Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	2.07 L/ha (0.34 kg ai/ha)	<ul style="list-style-type: none"> Allow a minimum of 21 days between applications of KANEMITE 15 SC Miticide and apply only when thresholds are reached as determined through monitoring. Pre-harvest Interval (PHI): 7 days

***The application rate should be based on amount of product applied per hectare, applied in the appropriate water volume to achieve thorough coverage of all plant surfaces. For example, if you apply 1000 litres of water per hectare thoroughly mix 2.07 L of product in 1000 litres of water and apply for coverage of all above-ground plant surfaces. Use care in mixing and application to avoid exceeding 2.07 L of product per hectare regardless of the selected spray volume.

Apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Actual spray volume will vary depending on the size of the plants sprayed.

RESTRICTION AND LIMITATIONS

- Maximum seasonal use rates:

For Caneberry, Bushberry, Pome Fruit, Hops and Tree Nuts, do not apply more than a total of 4.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide per ha (0.680 kg ai/ha) per season.

For Field Floral, Foliage and Nursery Crops, do not apply more than 4.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide (0.680 kg ai/ha) per crop cycle.

For Roses, do not apply more than 2.07 L (0.338 kg ai/ha) per crop cycle.

For Field Grown Eggplant, do not apply more than a total of 4.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide per ha (0.680 kg ai/ha) per season.

For Summer Squash, do not apply more than a total of 4.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide per ha (0.680 kg ai/ha) per season.

For Dry Shelled Bean, do not apply more than a total of 4.1 L of KANEMITE 15 SC Miticide per ha (0.680 kg ai/ha) per season.

- Do not make more than two applications of KANEMITE 15 SC Miticide per year.
- Do not apply KANEMITE 15 SC Miticide by air.
- Do not apply this product through any type of irrigation system.
- For pome fruit and tree nuts, do not use less than 1000 L of water volume per ha as a dilute application.
- Use KANEMITE 15 SC Miticide in rotation with other treatments having different modes of action.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND UNAUTHORIZED PERSONNEL.

Avoid contact with eyes. Wash concentrate from eyes IMMEDIATELY. Do not inhale fumes. Avoid breathing vapors or spray mist. After use, wash hands and other exposed skin. When using do not eat, drink or smoke. Remove and launder contaminated clothing separately from household laundry before re-use. Avoid spray drift. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and desirable vegetation. Store the container tightly closed and away from seeds, feeds, fertilizer, plants and foodstuffs. Observe appropriate provincial buffer zones around bodies of water and wetland areas. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings. Do not enter or allow worker entry into treated areas for 12 hours following application.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported and you require information regarding Maximum Residue Limits for an importing country, please contact UPL AgroSolutions Canada Inc.

FIRST AID

Remove person from contaminated area; remove contaminated clothing. Keep patient warm, comfortable, and at rest.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident call CHEMTREC 1-800-424-9300.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to aquatic organisms. Observe buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE**.

For reduced runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to: heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g. soils that are compacted or fine textured such as clay).

Avoid application of this product when heavy rain is forecasted.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

Keep in original container. The product should be stored in the warehouse at a temperature in between 5°C and 35°C and not in direct sunlight. Do not leave bottles in locations where the temperature will be at higher than 40°C, for example in a warehouse, trailer, or transport vehicle without temperature control. Do not leave bottles on roads, asphalt or concrete prior to transport or storage. To close package, make sure the package is folded to form an airtight seal and store under dry conditions. Insecticides and fungicides should be segregated from herbicides to prevent the possibility of cross-contamination. Store away from food or feed.

SPILL HANDLING

Clean up spill immediately. Place product and any contaminated cleanup materials in a chemical waste container. Wash area with soap and water. Pick up wash liquid with additional absorbent and place in a disposable container.

DISPOSAL

Triple-or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

UPL, the UPL logo, KANEMITE, OHM and WAVE are trademarks of a UPL Corporation Limited Group Company.

©2024 UPL Corporation Limited Group Company

PMRA20231120-11212-031324

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Acaricide KANEMITE^{MD} 15 SC est un acaricide utilisé pour la suppression du tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et du tétranyque de l'épinette (*Oligonychus ununguis*) dans les plantes ornementales de plein champ. Ce produit supprime également le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) dans les fruits à pépins, ainsi que le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) dans les mûres et les framboises, les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, les haricots secs à écosser, les courges d'été et les noix. L'Acaricide KANEMITE 15 SC supprime les tétranyques, y compris le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), dans le houblon. Il supprime également le tarsonème des serres (*Polyphagotarsonemus latus*) dans les haricots secs à écosser et les courges d'été. Lorsqu'il est appliqué sur les feuilles tel qu'indiqué, l'Acaricide KANEMITE 15 SC produit un effet de choc rapide et une suppression résiduelle de longue durée.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, l'Acaricide KANEMITE 15 SC contient un acaricide appartenant au groupe 20B. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Acaricide KANEMITE 15 SC et à d'autres acaricides du groupe 20B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des acariens si des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Acaricide KANEMITE 15 SC ou les acaricides du même groupe 20B avec des acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus que le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives de l'Acaricide KANEMITE 15 SC ou d'autres acaricides du même groupe pendant une même saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'acariens traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1 800 438-6071.

TOLÉRANCE DES PLANTES

Ni le fabricant ni le vendeur n'ont établi si l'Acaricide KANEMITE 15 SC peut être utilisé en toute sécurité sur toutes les variétés et cultivars. L'Acaricide KANEMITE 15 SC a été testé sur une variété de plantes sur lesquelles aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses indiquées. Étant donné que les espèces végétales et leurs variétés et cultivars n'ont pas tous été testés pour ce qui est de la tolérance au produit, il est recommandé de pulvériser le produit sur un petit nombre de plants pour s'assurer de l'absence de phytotoxicité, avant de procéder à des pulvérisations à grande échelle. L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'application de l'Acaricide KANEMITE 15 SC d'une manière non conforme à son étiquetage. Ne pas appliquer sur les rosiers miniatures ni sur les impatientes.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'Acaricide KANEMITE 15 SC supprime efficacement les espèces d'acariens indiquées, mais n'est pas efficace contre les phytotes. L'Acaricide KANEMITE 15 SC est efficace à

toutes les étapes du cycle de vie des acariens sensibles. Il n'est pas recommandé d'utiliser l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans des applications successives d'acaricides. Utiliser l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans le cadre d'un bon programme de gestion de la résistance prévoyant la rotation avec d'autres traitements acaricides affichant des modes d'action différents.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats dulcicoles (comme des lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur à air : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes plus fines que la classe fine définie par « l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit par pulvérisation aérienne.

Zones tampons

L'aménagement d'une zone tampon N'EST PAS requise si on utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes : application par pulvérisateur manuel ou à dos, application localisée.

Le tableau ci-après indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection :			
		Des habitats dulcicoles d'une profondeur :		Des habitats estuariens/marins d'une profondeur :	
		De moins de 1 m	De plus de 1 m	De moins de 1 m	De plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Cultures à fleurs, à feuilles et de pépinières, mûres et framboises, petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> , haricots secs à écosser, aubergines de plein champ, courges d'été	2	1	10	4
	Rosiers (non miniatures)	1	1	5	2
Pulvérisateur à air (début du stade de croissance)	Pommes, poires, noix	15	5	35	30
Pulvérisateur à air (fin du stade de croissance)	Pommes, poires, noix	5	3	30	20

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Suppléments

Ce produit peut être mélangé en cuve avec OHM^{MC} ou WAVE^{MC} comme application post-levée pour les seules cultures inscrites à la fois sur l'étiquette de ce produit et celles indiquées sur les étiquettes OHM ou WAVE.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser de l'équipement propre. Ajouter suffisamment d'eau propre dans le réservoir du pulvérisateur pour préparer la moitié de la charge. Démarrer le système d'agitation du réservoir. Ajouter la quantité nécessaire de produit et attendre qu'elle soit en suspension avant d'ajouter tout autre produit. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation. Si l'agitation est interrompue pour quelque raison que ce soit, la bouillie doit être bien remélangée avant toute autre utilisation. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation bien calibré.

APPLICATION

Appliquer l'Acaricide KANEMITE 15 SC lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tel qu'établi par la surveillance locale. Ne pas attendre que de grandes populations d'acariens soient établies.

Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser des pressions de pulvérisation, des buses et un espacement des buses appropriés. Pour les fruits à pépins, appliquer l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et intégrale des feuilles.

FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES)

Pour la suppression du tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et du tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*), appliquer 2,07 L d'Acaricide KANEMITE 15 SC par hectare de façon à couvrir complètement le feuillage. Une couverture complète est nécessaire en vue d'une suppression efficace du tétranyque à deux points et du tétranyque rouge du pommier. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tétranyque rouge du pommier (<i>Panonychus ulmi</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 3 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

PLANTES ORNEMENTALES DE PLEIN CHAMP

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinière (*Oligonychus ununguis*), mélanger 0,21 à 0,46 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans 500 L d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement, sauf pour les rosiers, dans lequel cas la dose d'application maximale est de 0,21 L dans 500 L d'eau (0,07 g m.a./L de bouillie) (**tableaux 1 et 2**). Il est essentiel d'obtenir une couverture complète pour supprimer efficacement le tétranyque à deux points et le tétranyque de l'épinière. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.

Tableau 1 - Dose d'application pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière de plein champ* (pour les rosiers, voir le tableau 2)

Ravageur	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 à 0,46 L (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie)
Tétranyque de l'épinière (<i>Oligonychus ununguis</i>)	

* Ne pas appliquer sur les impatiens.

Tableau 2 - Dose d'application pour les rosiers de plein champ (à l'exception des rosiers miniatures)**

Ravageur	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 L (0,07 g m.a./L de bouillie)

** Ne pas appliquer sur les impatiens.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres qu'UPL AgroSolutions Canada Inc. (UPL) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A : MÛRES ET FRAMBOISES

Mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais sous des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), mûre de Logan (*Rubus loganobaccus*), framboise, noire et rouge (*Rubus spp.*), framboise sauvage (*Rubus muelleri*), cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Une pulvérisation complète est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), mélanger l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans 468 à 1 871 L d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B : PETITS FRUITS DES GENRES RIBES, SAMBUCUS ET VACCINIUM

Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (aronie; bleuet en corymbe; bleuet nain; gabelle odorante; goyave du Chili; pimbina; cassis noir; gabelle rouge; baie de sureau; baie d'épine-vinette commune; groseille à maquereau; camerise; baie de gaylussaquier; casseille; amélanche; airelle rouge; gabelle indigène; baie de salal; argouse; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Une pulvérisation complète est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), mélanger l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans un maximum de 1 000 L d'eau par hectare et appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

HARICOTS SECS À ÉCOSSER

Une pulvérisation complète est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et Tarsonème des serres (*Polyphagotarsonemus latus*), mélanger l'Acaricide KANEMITE 15 SC dans 468 à 1 871 L d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tarsonème des serres (<i>Polyphagotarsonemus latus</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un intervalle d'au moins 14 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours • Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

AUBERGINES DE PLEIN CHAMP

Pour la suppression du le Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), appliquer 2,1 L d'Acaricide KANEMITE 15 SC par hectare. Le volume de pulvérisation recommandé varie entre 500 et 1800 L. Appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression efficace du tétranyque à deux points. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique.

Dose d'application pour les aubergines de plein champ

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	2,1 L/ha (0,340 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance.• Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour• Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare, appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,1 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Observer un délai avant la plantation de 120 jours dans le cas des légumes-feuilles et de 30 jours pour toutes les autres cultures (autres que celles homologuées sur l'étiquette de l'Acaricide KANEMITE 15 SC).

COURGES D'ÉTÉ

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>) Tarsonème des serres (<i>Polyphagotarsonemus latus</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance.• Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour• Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 2,07 L de produit par hectare, bien mélanger la dose dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

GROUPE DE CULTURES 14-11 - NOIX

Amande (*Prunus dulcis*), faîne (*Fagus spp.*), noix de noyer cendré (*Juglans cinerea*), châtaigne (*Castanea spp.*), châtaigne de chinquapin (*Castanea pumila*), aveline (*Corylus spp.*), noix de caryer (*Carya spp.*), pacane (*Carya illinoensis*), noix de noyer noir et noix commune (*Juglans spp.*), chêne à gros fruits

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance.• Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours• Délai de sécurité (DS) : 12 heures

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 2,07 L de produit par hectare, bien mélanger la dose dans 3 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi. Ne pas utiliser moins de 1 000 L d'eau par hectare comme volume d'application dilué.

HOUBLON

Ravageur	Dose de produit par ha***	Commentaires
Tétranyques, y compris le tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	2,07 L/ha (0,34 kg m.a./ha)	<ul style="list-style-type: none">• Prévoir un intervalle d'au moins 21 jours entre les épandages de l'Acaricide KANEMITE 15 SC et appliquer uniquement lorsque les seuils sont atteints tel qu'établi par la surveillance.• Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours

*** La dose d'application devrait tenir compte de la quantité de produit par hectare appliquée dans un volume d'eau approprié de façon à couvrir complètement toutes les surfaces de la plante. Par exemple, pour appliquer 1 000 litres d'eau par hectare, bien mélanger 2,07 L de produit dans 1 000 litres d'eau et appliquer de façon à couvrir complètement toutes les parties aériennes de la plante. Lors du mélange et de l'application, prendre soin de ne pas dépasser la dose de 2,07 L de produit par hectare, quel que soit le volume de pulvérisation choisi.

Appliquer de façon à couvrir complètement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- Doses d'emploi maximales par saison :

Pour les mûres et les framboises, les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*, les fruits à pépins, le houblon et les noix, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,68 kg m.a./ha) par saison.

Pour les cultures à fleurs, à feuilles et de pépinière, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC (0,68 kg m.a./ha) par cycle de culture.

Pour les rosiers, ne pas appliquer plus de 2,07 L (0,338 kg m.a./ha) par cycle de culture.

Pour les aubergines de plein champ, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,68 kg m.a./ha) par saison.

Pour les courges d'été, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,68 kg m.a./ha) par saison.

Pour les HARICOTS SECS À ÉCOSSER, ne pas appliquer plus de 4,1 L de l'Acaricide KANEMITE 15 SC en tout par ha (0,680 kg m.a./ha) par saison.

- Ne pas faire plus de deux applications de l'Acaricide KANEMITE 15 SC par année.
- Ne pas appliquer l'Acaricide KANEMITE 15 SC par pulvérisation aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d'irrigation que ce soit.
- Pour les fruits à pépins et les noix, ne pas utiliser moins de 1 000 L d'eau par hectare comme volume d'application dilué.
- Utiliser l'Acaricide KANEMITE 15 SC en rotation avec d'autres traitements affichant des modes d'action différents.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Éviter le contact avec les yeux. Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux atteints par le concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le bouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter la dérive de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et la végétation à conserver. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Respecter les zones tampons appropriées établies par la province autour des plans d'eau et des zones marécageuses. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine fermée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les chalets, les écoles ou les aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur. Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc.

PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. La garder au chaud, confortable et au repos.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent, notamment : les averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine. Le produit doit être entreposé dans l'entrepôt, entre 5 °C et 35 °C, et à l'abri des rayons du soleil. Ne pas laisser les bouteilles dans des endroits où la température dépassera 40 °C, notamment dans un entrepôt, une remorque, ou un véhicule de transport sans contrôle de température. Ne pas laisser les bouteilles sur la route, l'asphalte ou le béton avant le transport ou l'entreposage. Pour fermer l'emballage, s'assurer que celui-ci est plié de façon à former une fermeture étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être entreposés à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

EN CAS DE DÉVERSEMENT

Nettoyer tout déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec du savon et de l'eau. Ramasser le liquide de lavage avec un matériau absorbant et déposer dans un contenant jetable.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL, KANEMITE, OHM et WAVE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2024 Société du groupe UPL Corporation Limited

PMRA20231120-11212-031324